



Encan populaire Sport'Aide

Les cinq (5) prix à remettre sont définis ci-après :

Vélo BMX

(gracieuseté de Fournel Bicycles)

Chandail de l'Avalanche du Colorado autographié par Patrick Roy

(gracieuseté des Remparts d Québec)

2 carnets Flexi-Choix (20 billets) dans les loges pour la saison 2018 des Capitales de Québec

(gracieuseté des Capitales de Québec)

Blouson canadien des JO de Rio autographié par Karen Paquin

(gracieuseté de Karen, athlète olympique en rugby)

Bâton de Marie-Philip Poulin autographié par Marie-Philip et Charline Labonté

(gracieuseté de Marie-Philip et Charline)

Le règlement général

Cet « encan populaire » est ouvert à toute personne résidant au Québec, à l'exception des administrateurs, des employés actuels de Sport'Aide ainsi que des membres de leurs familles.

Pour s'inscrire et se rendre admissible à cet « encan populaire », les participants doivent avoir fait un don en ligne (5 \$) sur le sportaide.ca d'ici le 20 avril 2018 minuit.

Dévoilés le lundi 23 avril 2018, les cinq (5) donateurs gagnants seront identifiés – un gagnant pour chaque prix – parmi toutes les donations soumises en ligne (sportaide.ca) et associées à l'un des cinq (5) prix que les donateurs souhaiteraient obtenir. Ces cinq (5) gagnants seront informés (par un appel téléphonique et/ou par un courriel, au plus tard le 16 mai 2018 à 16h) qu'ils se sont mérités l'un des cinq (5) prix ainsi que des démarches à suivre pour l'obtenir.

Les donateurs peuvent effectuer plus d'une donation de 5 \$; soit dans la même catégorie de prix ou encore dans plus d'une catégorie de prix.

Les noms des donateurs gagnants seront également affichés sur la page Facebook de Sport'Aide (<https://www.facebook.com/sportaide>).

Les gagnants devront réclamer leur prix auprès de Sport'Aide au plus tard le 16 juillet 2018. Les gagnants recevront leur prix par service de courrier.

Les prix offerts ne sont pas monnayables ni transférables. Le choix des prix ne peut être modifié.

Les gagnants dégagent de toute responsabilité Sport'Aide ainsi que son personnel, ses administrateurs et ses ayant droits de tout accident, blessure, perte ou autres problèmes ou difficultés reliés au prix.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les règlements du concours sont disponibles sur demande au bureau de Sport'Aide. Les décisions des organisateurs sont sans appel.

Règlements spécifiques

1. S'inscrire via un don de 5 \$ en ligne au sportaide.ca
 2. Pour chaque don de 5 \$, identifier l'un des cinq prix que le donateur souhaiterait obtenir.
 3. S'inscrire d'ici le 20 avril 2018.
 4. Accepter son prix tel que décrit sur le site web de l'encan populaire.
-